



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 51/2024**
concernant les comptes 2023

Date séance: jeudi 2 mai 2024

Présents: La Municipalité au complet, Eric Bocquet, Gregory Favre, Frédéric von der Weid

La commission des Finances tient à remercier la Municipalité et la Boursière communale pour leur collaboration dans le cadre de la révision des comptes 2023. Les documents présentés sont clairs et complets et nos questions ont reçu des réponses précises et pertinentes. Nous confirmons que les comptes sont tenus avec rigueur et professionnalisme par la Boursière.

L'année 2023 a été tout à fait satisfaisante. Pour la cinquième année consécutive, la commune présente un excédent de recettes. L'exercice se termine sur un excédent brut de CHF 46'565.32, soit, après amortissements et ajustements des réserves, un excédent de recettes net de CHF 48'217.96, contre un excédent de recettes net budgété de CHF 355'976.-.

Nous avons examiné en détail les comptes présentés dans le préavis n° 51/2024. Lors de notre séance avec la Municipalité, nous les avons passés en revue ligne par ligne et avons pu accéder au grand livre des comptes pour réviser en profondeur les rubriques qui nous intéressaient. Nous avons également pu lire le « Rapport sur la vérification des comptes annuels 2023 » établi le 30 avril 2023 par les auditeurs, la fiduciaire Heller SA à Nyon. En outre, nous avons pu consulter les comptes du CàD et de l'AISGE.

Dans le cadre de notre revue, nous avons constaté les points suivants:

1. Certains comptes se doivent d'être équilibrés (règle cantonale). C'est notamment le cas de la gestion des ordures et de l'épuration des eaux. Dans ces deux comptes, les recettes, prélevées via une taxe, ont été inférieures aux charges. Il a donc fallu équilibrer les comptes en puisant dans les réserves (CHF 26'257.56 et CHF 40'427.56). Une augmentation des taxes sera probablement à envisager tôt ou tard.
2. Par ailleurs, nous avons regardé en détail:
 - Les prestations de services (101.318), qui présentent une assez grande différence avec le budget. Cela s'explique par une diminution du nombre de litiges.
 - L'entretien des forêts (320.314), qui présente de nombreuses petites dépenses justifiées, entraînant un dépassement du budget.

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



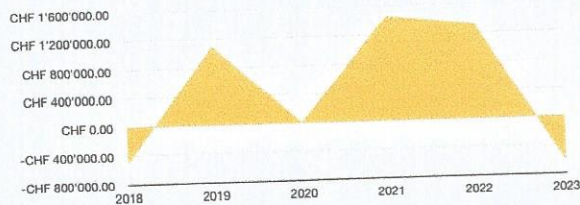
Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

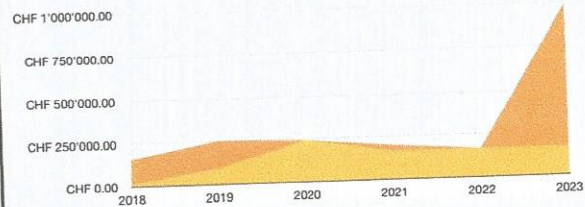
Chaque année, la Municipalité dispose de plusieurs pratiques comptables pour équilibrer sa politique financière:

- Attribution ou prélèvement de réserves
- Amortissements (diminution de la valeur du patrimoine pour refléter sa dépréciation)

Les précédentes années, de très bons résultats, additionnés à des dépenses raisonnables ont permis à la Municipalité d'alimenter les fonds de réserve [fig.1]. Cette année, de nombreux projets se sont achevés qu'il était raisonnable d'amortir intégralement à court terme (p.ex. le cimetière); la Municipalité a ainsi opté pour une augmentation substantielle des amortissements [fig. 2] en puisant dans les fonds de réserve [fig. 1].

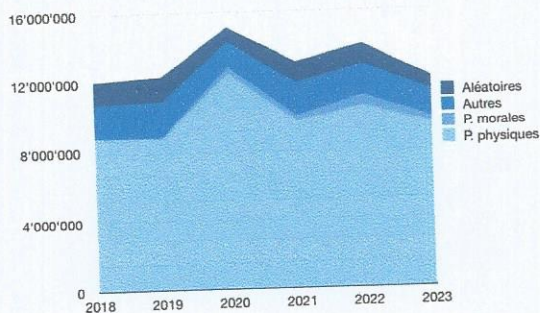


[fig. 1] - Attributions aux fonds

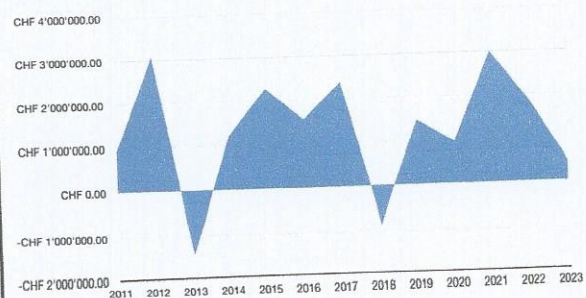


[fig. 2] - Amortissements ordinaires et extraordinaires

L'année 2023 a été la première avec un taux d'imposition à 52ct contre 55ct précédemment. On peut constater que, même si elles sont inférieures à 2022, les recettes sont très similaires aux exercices précédents [fig 3].



[fig. 3] - Recettes fiscales



[fig. 4] - Marge d'autofinancement

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

La capacité financière d'une commune peut être évaluée par sa marge d'autofinancement, qui correspond au résultat net augmenté du montant net des amortissements et des provisions. Plus l'autofinancement est élevé, plus la commune peut investir ou rembourser sa dette. Cette année la marge d'autofinancement est plus faible [fig. 4], car la Municipalité a opté pour l'amortissement de nombreux projets finalisés en puisant dans les fonds de réserves pour un montant équivalent (environ CHF 800'000) tandis que les attributions à ces mêmes fonds ont été simultanément limitées.

Les charges maîtrisées sont légèrement inférieures à celles budgétées (-2.9%) et les charges non maîtrisées ont constitué une agréable surprise, étant inférieures de 4,1 % par rapport au budget.

Au niveau de la santé financière, on peut relever les indicateurs suivants :

Investissements: Avec un montant de CHF 695 par habitant, nous avons une année dans la moyenne (moyenne 2019-2023: CHF 613 par habitant).

Dette: La dette se réduit, tandis que la population croît. Cette année la dette par habitant se chiffre à CHF 4'752 (moyenne 2019-2023: CHF 5'597 par habitant).

Autofinancement: La marge d'autofinancement est en baisse: CHF 226 par habitant (moyenne 2019-2023: CHF 772).

Enfin, les 19.2 millions affectés aux fonds de réserve sont en bonne partie représentés dans les liquidités à court terme (13.98 millions).

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil:

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023
- d'accepter les comptes de la Bourse communale de Genolier pour l'exercice 2023 tels que présentés

Fait à Genolier le 22 mai 2024

 Matthieu Balmer	 Eric Bocquet	 Gregory Favre Rapporteur	 Karine Kalcic	 Frédéric von der Weid
Présidente: Carine Maeder Ch. de Bellevue 5 1272 Genolier 079 287 42 07	Secrétaire: Laurence Werlen Ch. de Gossan 3 1272 Genolier 078 605 72 55	Courriel : ccommunal@bluewin.ch		